

## Compte rendu du CHSCTA extraordinaire du 24 mars 2020



Un CHSCTA extraordinaire sur le Coronavirus s'est tenu par audioconférence, présidée par le recteur.

Dans sa déclaration, la FNEC FP FO rappelle que, conformément à la réglementation, les instances ne pouvant se tenir en présentiel, elles doivent se tenir en visioconférence.

Il nous est répondu que ceci est impossible car certains membres du CHSCTA ne sont pas en capacité technique de s'y joindre.

### **Sécurité des personnels :**

Pour la FNEC FP FO, la priorité reste la sécurité des collègues sur le terrain, la continuité pédagogique n'étant que secondaire. Ce que le recteur approuve, en indiquant qu'il a deux priorités, l'accueil des enfants de soignants et la continuité pédagogique, mais que son exigence principale reste la protection des personnels.

Nous rappelons notre exigence de matériel de protection pour tous les personnels, les collègues volontaires pour l'accueil ainsi que les agents mobilisés pour la continuité du service.

Monsieur Couedic, secrétaire général adjoint, ainsi que la médecin conseil du rectorat, indiquent que les masques ne sont pas nécessaires et que l'application des gestes barrières suffit.

Pour la FNEC FP FO, cette réponse est insuffisante, notamment dans les établissements accueillant des élèves. Notre employeur a la responsabilité de prendre les mesures nécessaires pour assurer la santé physique et mentale des salariés comme l'indique le code du travail dans son article L.4121-1 et l'article 2-1 du décret 82-453 modifié.

C'est donc bien à notre employeur qu'il revient de prendre les dispositions pour que les personnels volontaires, qui assurent l'accueil dans les établissements scolaires, disposent du matériel nécessaire : gants, gels hydroalcooliques, masques. Notre employeur ne doit pas se défaire sur les collectivités.

### **Volontariat et pressions hiérarchiques :**

Nous interpellons le recteur sur les pressions que certains collègues ont pu subir de la part de leur IEN, de leur chef d'établissement, de leur directeur voire de certains élus.

Le recteur rappelle que rien ne doit se faire dans l'injonction. L'accueil des enfants de soignants ainsi que les permanences pour remettre du travail aux familles ne se font que sur la base du volontariat. Le recteur invite notre organisation syndicale à faire remonter les situations où tel ne serait pas le cas. Le recteur indique que les personnels qui se portent volontaires auront une reconnaissance financière.

Pour la FNEC FP FO un écrit du rectorat rappelant les consignes est nécessaire car sur le terrain, les consignes données au personnel sont variables d'une circonscription à une autre ou d'un département à un autre.

Concernant la reconnaissance financière, celle-ci paraît injuste vis-à-vis des collègues qui ne peuvent se porter volontaires pour des raisons de santé, parce qu'ils ne sont pas sollicités, parce qu'ils ont des enfants à garder, des proches à risque... De manière plus générale, c'est une remise en question du volontariat en lui-même et c'est dévaloriser le travail à distance de tous les autres enseignants, qui représente pourtant une charge de travail très importante.

### **Enfants accueillis :**

Concernant l'accueil des enfants, seuls les enfants de soignants ou dont les parents travaillent pour les structures sociales à l'enfance sont accueillis. Pour l'instant il n'y a pas d'autre personnel concerné.

Cette semaine, il y a moins d'élèves accueillis que lors de la première semaine. 870 élèves sont accueillis dans l'académie et 448 en Haute Garonne. La liste des établissements d'accueil, le nombre de volontaires, la liste des établissements fermés et le nombre de personnels contaminés ne sont pas communiqués car la situation évolue au jour le jour.

### **Contagion :**

Dans l'académie, certains collègues en contact avec des personnels ou des élèves malades n'ont pas été placés en quatorzaine et continuent à accueillir des élèves dans d'autres écoles. Qu'en est-il de la contagion ?

Le médecin conseil du rectorat, Mme Cicchero, nous dit que par précaution les personnes qui ont été en contact avec des malades dans les 2 jours qui précèdent les premiers symptômes sont averties. A priori, ce n'est qu'à l'apparition des premiers symptômes, qu'il y a des risques de contagion, notamment à cause de la toux et de la projection du virus.

Cette réponse confirme que les masques sont nécessaires pour éviter que les personnes malades ne transmettent le virus aux collègues ou aux enfants lorsqu'ils toussent.

De plus, le virus étant inconnu, les médecins précisent qu'ils ne peuvent avoir de certitudes.

### **Continuité pédagogique :**

Concernant la continuité pédagogique, la FNEC FP FO a rappelé que concernant le télétravail, aucune des dispositions réglementaires prévues par le décret 2016-151 et l'arrêté du 6 avril 2018 n'est respectée. La FNEC FP-FO demande donc qu'il n'y ait aucune pression exercée sur les collègues. À l'impossible, nul n'est tenu. Face aux problèmes récurrents de certains sites, à la difficulté de fournir du travail à tous les élèves, ainsi qu'à contrôler que le travail scolaire soit bien réalisé par ces derniers, les personnels font comme ils peuvent avec les moyens qu'ils ont.

Au vu des circonstances particulières, le recteur indique que depuis le début de la période de confinement, les enseignants sont au travail et font de leur mieux avec beaucoup de professionnalisme. Chacun fait autant qu'il peut, comme il peut, le mot d'ordre restant la bienveillance. Il faut être souple et un bilan sera fait à la fin de la crise.

La FNEC FP FO est satisfaite de cette réponse et espère donc qu'il n'y aura pas de pression excessive sur les personnels.

Toutefois, nous savons que cela a été le cas et qu'il y a encore des situations problématiques dans certaines circonscriptions. Nous avons saisi recteur et IA et nous continuerons de faire remonter ces situations, notamment lors du CHSCT D du 26 mars.

Si vous êtes mis en difficulté, n'hésitez pas à nous saisir.

Concernant l'obligation de contacter les familles par téléphone, le Recteur précise que tous les enseignants ne doivent pas appeler tous les élèves qu'ils ont dans leurs classes. Mais qu'il y a une répartition à faire entre les équipes, afin que chaque élève soit contacté au moins une fois par semaine.

Pour la FNEC FP FO, il n'est pas acceptable que les enseignants doivent passer des appels avec leurs téléphones personnels.

La FNEC FP FO reste mobilisée afin que la protection des personnels soit garantie. Même si la période que nous connaissons est particulière, cela ne peut justifier la mise en danger des personnels.

